

PARTIE PRÉCÉDENTE :

I

LES ANALYSES FÉMINISTES
ET LEUR RÉCEPTION
PAR LES HOMMES

PARTIE SUIVANTE :

III

LE MASCULINISME
AU PAYS DES DROITS DE L'HOMME :
ÉTAT DES LIEUX

UN MOUVEMENT CONTRE LES FEMMES



IDENTIFIER ET COMBATTRE
LE MASCULINISME

PARTIE II/III

UN GRAND **MERCI**

A TOUTES LES PERSONNES
QUI ONT PRIS DE LEUR TEMPS
POUR PARTICIPER
À LA RÉALISATION DE CETTE BROCHURE.

*Vous pouvez retrouver cette brochure sur
<http://lgbti.un-e.org/spip.php?article46>
ainsi que sur d'autres sites sur la Toile.*

*Cette brochure ne respectera pas certaines règles d'orthographe,
par exemple:
_ les noms de pays ont perdu leur majuscule (sauf dans les citations)
_ le neutre est présenté sous cette forme : unE étudiantE*

 Copyleft. Photocopie et diffusion
encouragées. Cette brochure a été
entièrement faite à partir du libre :
Openoffice et Gimp côté logiciels
[Ubuntu](#) côté système d'exploitation



Brochure éditée à l'hiver 2010.

IR : La violence conjugale touche autant les femmes que les hommes.

But	. créer des centres pour hommes battus sur le modèle de ceux créés pour les femmes . baisser les subventions des centres pour femmes battues
Effet	. négation du caractère patriarcal de la violence conjugale . sous-estimation de la violence faite aux femmes . affaiblissement des politiques de lutte contre la violence faite aux femmes
Démenti	. les femmes représentent 98% des victimes de violence conjugale sous forme d'agression sexuelle, d'enlèvement ou de prise d'otage . la violence touchant les hommes est plus ponctuelle

IR : Le nombre de femmes faisant des fausses allégations de viol est important.

But	. moins criminaliser les violences sexuelles faites aux femmes
Effet	. augmentation des soupçons pesant sur les femmes signalant une agression sexuelle . baisse du taux de signalement de ces agressions à la police
Démenti	. extrêmement peu d'accusations sont avérées fausses . seulement 38% des agressions sexuelles sont signalées à la police au Canada

IR : Beaucoup d'enfants inventent des abus (sexuels ou non) que leur père aurait commis, pendant la phase de divorce. Ils sont manipulés par leur mère.

But	. repérer les enfants présentant un Syndrome d'Aliénation Parentale . invalider les accusations formulées par ces enfants
Effet	. intimidation et soupçons envers les enfants et les mères désirant témoigner . baisse du taux de signalement de ces agressions à la police . l'enfant est maintenu, de force, en contact avec le parent agresseur
Démenti	. les accusations d'abus sexuels ou de violences sont présentes dans seulement 6% des litiges de garde (États-Unis) . 4,7% seulement des accusations portées par des mineurs sont avérées fausses

DEUXIÈME PARTIE :

LE MOUVEMENT MASCULINISTE QUÉBÉCOIS, SES MYTHES ET SES OBJECTIFS

SOMMAIRE

	Page
Le mouvement masculiniste québécois	5
1. Qui sont-ils ?	7
Le masculinisme grand public	8
Les groupes de pères séparés, le fer de lance du masculinisme	10
2. Les mythes masculinistes québécois	12
Larmes de crocodile	12
Négation des violences faites par les hommes	21
3. Le grand bond en arrière : les revendications masculinistes et leurs effets	27
4. Les pratiques du mouvement masculiniste	33
5. Pour récapituler : tableaux des idées reçues masculinistes	37

5. Pour récapituler : tableaux des idées reçues masculinistes

Idee reçue (IR) : Les pères divorcés sont lésés de la garde de leurs enfants par la justice.

But	. imposer la garde partagée systématique en cas de conflit entre les parents
Effet	. pas de pension alimentaire . mode de vie potentiellement perturbant pour les enfants . proximité résidentielle des ex conjointEs . danger pour les femmes et/ou les enfants si l'ex conjoint était violent
Démenti	. seule une minorité de pères (10% environs) vit des divorces litigieux . en cas de conflit entre les deux parents, la justice ne favorise pas les mères au détriment des pères

IR : Les hommes, notamment divorcés, se suicident de plus en plus (à cause du féminisme).

But	. pas de revendication précise sur ce sujet . sert à appuyer toutes les autres revendications masculinistes
Effet	. culpabiliser les femmes en général, celles qui divorcent en particulier . faire croire que les hommes se suicident parce qu'ils sont discriminés
Démenti	. les hommes se suicident moins aujourd'hui qu'au début des années 1980 . les hommes divorcés ne représentent que 16,9% des hommes suicidés

IR : Le décrochage scolaire des garçons augmente.

But	. revenir à l'école non- mixte . donner un enseignement différent aux filles et aux garçons pour respecter leurs «natures différentes»
Effet	. formation basée sur des stéréotypes . baisse de la qualité de l'enseignement pour les filles . baisse du taux d'emploi des femmes . retour des femmes au foyer
Démenti	. le taux de décrochage des garçons baisse, il a été presque divisé par deux depuis 1979 . les expériences en non-mixité n'améliorent pas leurs résultats

Ainsi, comme l'écrit Émilie St Pierre, « En 2005, Donald Doyle a envoyé des menaces de mort à 26 personnes (25 travailleuses de groupes de femmes et un homme). Sa lettre se concluait ainsi : *je suis la réincarnation de Marc Lépine, je vais revenir et finir ce que j'ai commencé.* »⁸⁵ Selon l'auteure, en 2007, 80 organisations de femmes avaient été contactées pour savoir si elles avaient été l'objet d'intimidations de la part d'antiféministes. 30 l'avaient été.

Appels anonymes, publication des noms, adresses et photos des femmes féministes et des hommes proféministes sur des sites masculinistes, perturbation de spectacles féministes (les Lilithantes, en avril 2006 à Montréal), envoi de mails d'insultes, publication de l'adresse de centres pour femmes victimes de violences (qui ont des adresses confidentielles, pour éviter que le conjoint puisse harceler), harcèlement envers les personnes publiant des rapports scientifiques hostiles au masculinisme... la liste des actes d'intimidation et de harcèlement commis par les masculinistes contre les féministes est particulièrement longue.

« Jocelyne Caron, ex-députée péquiste⁸⁶ qui siégeait à la commission parlementaire sur la réforme du Conseil du statut de la femme, effectue un parallèle entre la stratégie globale masculiniste et la violence conjugale. [...] *ce courant utilise exactement le même cycle, bien connu, de la violence conjugale faite aux femmes. C'est-à-dire, on attaque les femmes, on attaque le mouvement féministe par ses porte-paroles d'abord, puis on a étendu ses actions au niveau de la collectivité. On utilise les mêmes moyens par rapport à la collectivité que les moyens utilisés individuellement, c'est-à-dire, on utilise des faits erronés, on présente parfois un langage calme, posé, un langage qui semble très raisonnable – ça aussi, c'est utilisé au niveau de la violence conjugale – pour mieux détruire la personne [...].* »⁸⁷

85 Émilie St-Pierre, « Lorsque des actions masculinistes ciblent des féministes », in *Le mouvement masculiniste au Québec*, déjà cité, pp. 211-225, p. 212.

86 Péquiste : qui fait partie du Parti Québécois.

87 *Idem*, p. 216.

LE MOUVEMENT MASCULINISTE QUÉBÉCOIS

Le phénomène masculiniste n'est pas une spécificité québécoise. « Il est apparu au Danemark, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Grande-Bretagne vers la fin des années 80, puis aux États-Unis et au Canada et, dernièrement, en France, en Suisse et en Allemagne. La présence des regroupements d'hommes peut être retracée partout dans le monde occidental y incluant en Argentine, en Afrique du Sud et en Israël. Mais c'est en Nouvelle-Zélande, aux États-Unis et en Grande-Bretagne qu'ils sont les mieux implantés et les plus virulents contre les féministes. Avec la mondialisation culturelle, en fait grâce à Internet surtout, ils partagent leurs analyses, tissent des liens entre eux et forment des réseaux »¹.

Pour autant, nous avons choisi de nous arrêter sur la forme québécoise du masculinisme. L'analyse doit beaucoup à l'ouvrage collectif *Le mouvement masculiniste au Québec. L'antiféminisme démasqué* dirigé par Mélissa Blais et Francis Dupuis-Déri, et publié aux éditions du remue-ménage en 2008. Cet ouvrage dessine le panorama complet du phénomène masculiniste québécois, avec sa chronologie, ses acteurs, ses thèmes de prédilection et ses revendications. La proximité, notamment linguistique peut être pertinente pour l'analyse de la diffusion des théories masculinistes dans l'hexagone.

Le mouvement masculiniste au Québec émerge au milieu des années 80, au moment où le mouvement féministe dit « de la deuxième vague » (de la fin des années 60 jusqu'au milieu des années 80) s'essouffle, comme la plupart des mouvements progressistes. Le mouvement masculiniste s'est alors développé à partir des groupes d'entraide psychologique pour hommes, des groupes ouvertement militants, tels que les pères séparés, « mécontents d'avoir à se plier à des ordonnances de cour sur les pensions alimentaires ou du fait que les tribunaux confient la garde des enfants à la personne qui s'en occupe le plus, soit la mère. »², et « dans des cercles d'étude de la masculinité où circulent des spécialistes, psychologues et sexologues, qui s'inquiètent de la crise de la masculinité provoquée par les avancées du féminisme »³.

1 Extrait de l'article de Pierrette Bouchard, « La stratégie masculiniste, une offensive contre le féminisme », en ligne sur <http://sisyphe.org/spip.php?article329> vu le 10 juin 2009.

2 *Idem*.

3 Article de Mélissa Blais et Francis Dupuis-Déri, « Introduction. Qu'est ce que le masculinisme ? », in *Le mouvement masculiniste au Québec. L'antiféminisme démasqué.*, déjà cité, pp. 11-32.

Un événement sert de détonateur au mouvement masculiniste québécois : le 6 décembre 1989, quatorze étudiantes de l'École polytechnique de Montréal sont tuées par Marc Lépine. Dans une lettre, le tueur explicite le mobile de son crime: l'antiféminisme.

L'État québécois prend alors des orientations libérales et abandonne ses fonctions d'État social fraîchement développées entre les années 1960 et les années 1980. Les politiques publiques québécoises, avaient alors entraîné des changements profonds dans la société québécoise, résumés sous l'expression de *révolution tranquille*. Des réformes ont été entreprises telles que la séparation des églises et de l'État, l'institution du divorce, la fin du statut de mineure dépendante de leur mari pour les femmes mariées, l'élargissement des droits individuels, dont la dépénalisation de l'homosexualité. Après cet épisode s'ensuit une période particulièrement favorable pour les masculinistes québécois.

Dénonçant en effet les aides accordées aux femmes comme autant de discriminations par rapport aux hommes, les masculinistes abondent dans le sens des réductions budgétaires que l'État souhaite. À partir de thèmes-phares tels que la crise de la masculinité, le suicide des hommes et la garde des enfants, ils vont forger en détails un véritable récit mythologique. Particulièrement actif depuis le début des années 2000, le discours masculiniste est abondamment relayé dans les médias et son influence se fait sentir jusque dans les politiques publiques québécoises.

Leur volonté est aussi d'assommer judiciairement les personnes s'opposant à leurs vues. En 2006, Andy Srougi de F4J, mécontent que son nom ait été associé au terme « masculiniste » dans un article publié par la revue *A bâbord!*, réclamait 24 000 \$ en dommages et intérêts. L'ironie veut que l'article en question dénonçait justement le harcèlement judiciaire des masculinistes vis-à-vis des féministes. Il déclarait alors :

« Le conseil d'administration de F4J a décidé d'entreprendre des poursuites contre tout organisme ou tout individu qui tente de diffamer F4J [...] On a maintenant un avocat salarié dans nos rangs. D'autres personnes citées par *A bâbord!* vont poursuivre cette revue. En 2007, vous allez voir beaucoup, beaucoup de poursuites, surtout contre les groupes féministes radicaux.⁸² »

Si Andy Srougi a perdu son procès (le jugement a été rendu en juin 2008⁸³), ce cas n'est qu'un exemple parmi de nombreux autres : le harcèlement continue et menace financièrement l'expression et les événements féministes.

Menaces vis-à-vis des féministes

Le 6 décembre 1989, Marc Lépine fait irruption à l'Ecole Polytechnique de Montréal. Armé d'un fusil, il entre dans une salle de classe, fait sortir les hommes et séquestre les femmes. Après leur avoir déclaré qu'il n'aimait pas les féministes, il ouvre le feu, tue 14 femmes, en blesse une dizaine et se donne la mort. Une lettre a été retrouvée, où il expliquait les mobiles de son crime. Ses propos recoupaient certains éléments du discours masculiniste, notamment la vision d'une société favorisant les femmes au détriment des hommes, l'accès supposément plus facile des femmes aux études supérieures...

Ce meurtre a eu des répercussions importantes dans la société québécoise. Commémoré chaque année de façon officielle, sous l'impulsion des mouvements féministes, il est l'occasion de rappeler la violence faite aux femmes par les hommes. Les masculinistes mènent des actions pour tenter d'arrêter ou de récupérer ces commémorations (Marc Lépine serait un symbole de la « crise de la masculinité ») et, plus grave encore, beaucoup font du tueur un héros martyr à imiter⁸⁴, passant parfois à l'acte.

82 Propos d'Andy Srougi, cités dans l'article d'André Noël, La Presse, 7 décembre 2006.

83 <http://www.ababord.org/spip.php?article742>, vu le 16 juin 2009.

84 Voir article de Mélissa Blais, « Marc Lépine : héros ou martyr », in *Le mouvement masculiniste au Québec*, déjà cité, pp. 73-92.

Un détour par le mot *sexisme* (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Sexisme>, vu le 8 juin 2009) ou par le mot *misandrie* (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Misandrie>, vu le 23 juin 2009) donne la mesure de leur influence.

Actions spectaculaires

De nombreuses actions ont été menées par des masculinistes au Québec ces dernières années. En voici un échantillon particulièrement médiatisé :

En 2005 et 2006, des masculinistes ont escaladé le pont Jacques Cartier (un pont important de Montréal) provoquant sa fermeture provisoire et la congestion de la circulation. « Dans les médias et les tribunes téléphoniques, plusieurs condamnent le moyen utilisé, mais disent comprendre la motivation du geste... »⁷⁹

La croix du Mont Royal (colline au cœur de Montréal) a été escaladée par un masculiniste déguisé en Spiderman. Un rassemblement s'est tenu en 2005, devant l'Hotel de ville de Montréal pour appuyer une demande d'instauration d'une Journée de l'homme, présentée par le conseiller municipal Jean-François Plante.

Harcèlement judiciaire

Les masculinistes agissent de manière contradictoire vis-à-vis de la justice. D'un côté, ils prétendent que le système judiciaire québécois est dysfonctionnel (au point que F4J demande une enquête publique sur le fonctionnement judiciaire) et discrimine les hommes, de l'autre ils utilisent les procédures judiciaires à qui mieux-mieux.

Ils n'hésitent pas à poursuivre les magistratEs et/ou les avocatEs quand les décisions rendues ne leur sont pas favorables. « Certains sites Internet, comme celui de Papa t'aime⁸⁰, incitent même à poursuivre systématiquement les avocats ou les juges lorsque la décision ou le service professionnel rendu n'aboutit pas à une décision en leur faveur »⁸¹.

79 Mélissa Blais et Francis Dupuis-Déri, « Qu'est ce que le masculinisme? », dans *Le mouvement masculiniste au Québec*, déjà cité, pp. 11-32, p. 27.

80 Site en reconstruction, 16 juin 2009.

81 Josianne Lavoie, *L'activisme juridique, le divorce et la garde des enfants*, déjà cité, p.199.

1. Qui sont-ils ?

Le mouvement masculiniste québécois est relativement disparate, il n'y a pas de Parti masculiniste ou quelque chose du genre. Il s'agit plutôt d'un réseau, d'un ensemble d'organisations, de professionnels, de personnalités médiatiques qui ont en commun un discours antiféministe et misogyne que nous détaillerons plus loin, ainsi que des revendications politiques. Ce réseau n'est pas limité à un échelon national ; ces organisations ont des contacts internationaux, internet permettant une circulation rapide de leurs théories.

Cette mouvance est loin d'être secrète, ou inquiétée : il est facile de trouver des sites Internet masculinistes, les apparitions médiatiques de masculinistes sont très fréquentes, et leur influence sur le gouvernement québécois n'est pas mince, comme le montrent les menaces pesant sur l'existence du Conseil du statut de la femme depuis 2003⁴.

Les bastions masculinistes se retrouvent parmi les groupes non-mixtes d'hommes, tels que les réseaux d'aide psychologique pour hommes, peu politiques à première vue, ou les groupes de pères séparés, au discours plus ouvertement réactionnaire. Le masculinisme a aussi sa branche universitaire, des « cercles d'étude de la masculinité » qui partent de l'idée de *crise de la masculinité*, sont orientés vers l'étude des « souffrances des hommes » et taisent la question du patriarcat.

4 Voir p. 28 : « Un masculinisme d'État : casser le Conseil du statut de la femme ».

Le masculinisme grand public

*Guy Corneau et les Réseaux Hommes :
psychanalyste manqué, masculiniste accompli*

Guy Corneau (né le 13 janvier 1951 à Chicoutimi) est un psychanalyste jungien et auteur québécois d'essais populaires en psychologie et en développement personnel. Il accède à la notoriété avec la publication de son livre *Père manquant, fils manqué* publié en 1989 et vendu à plus de 155 000 exemplaires en français et traduit dans une dizaine d'autres langues. Ce livre traite de la blessure morale dont souffriraient selon lui certains hommes qui ont manqué de contacts avec leur père. Ce succès de librairie lui permet de donner des conférences et d'intervenir à la radio et à la télévision, au Québec d'abord, dans les pays francophones ensuite. Il est aussi devenu chroniqueur dans certains journaux québécois et co-anime comme spécialiste des émissions de radio et télévision⁵.

En 1992, il reprend un concept né à Vancouver sous le nom de M.E.N (Men Evolution Network) et lance avec d'autres le Réseau Hommes Québec. L'expérience initiée au Québec s'est ensuite étendue aux pays francophones européens, notamment la Belgique, la France et la Suisse romande⁶.

Si cette organisation ne se présente pas ouvertement comme masculiniste, un de ses objectifs est malgré tout de « proposer une remise en question des modèles masculins traditionnels et *revaloriser l'image des hommes* »⁷, ce qui suppose qu'elle a été dévalorisée. S'intéressant particulièrement aux « besoins » des hommes, le Réseau Hommes Québec fonde son analyse sur une vision antiféministe de l'évolution des rapports hommes-femmes, l'émancipation des femmes étant présentée comme une source des problèmes rencontrés par les hommes. Cet antiféminisme latent peut virer à un franc masculinisme :

« Beaucoup de gens croient que les hommes vont désapprendre leur sexisme dans les "groupes de parole" non mixtes organisés à leur intention. Cela dépend de qui les organise. [...] Au Réseau Hommes-Québec, j'ai vu un leader d'atelier organiser un rituel néo-jungien où les hommes étaient invités à découper dans du papier la silhouette d'une personne qui "les avait fait souffrir" [les

5 Citation libre de : http://fr.wikipedia.org/wiki/Guy_corneau vu le 23 mai 2009.

6 Citation libre de : http://fr.wikipedia.org/wiki/Réseau_Hommes vu le 23 mai 2009.

7 Source : <http://www.rhq.ca/internet/mission.html> vu le 9 juin 2009.

4. Les pratiques du mouvement masculiniste

Si les idées masculinistes possèdent un certain capital de sympathie et bénéficient de relais médiatiques, ce n'est pas en raison d'un « moment réactionnaire », sorti d'on ne sait où. Au contraire, le mouvement masculiniste est particulièrement actif pour imposer ses mythes et ses revendications. Son activisme, en hausse importante depuis le début des années 2000, va de la saturation de forums sur Internet jusqu'aux menaces envers des femmes féministes. Nombre de leurs pratiques peuvent être assimilées à du harcèlement visant à intimider et faire taire le mouvement féministe.

Internet

Le militantisme masculiniste est particulièrement visible sur Internet. Faire une liste complète des sites et blogs masculinistes québécois serait beaucoup trop long. En voici un petit florilège. Pour éviter les répétitions, le site du Réseau Hommes Québec, d'Yvon Dallaire et celui de Fathers for Justice, déjà cités, ne figurent pas ici.

[Coalition pour la défense des droits des hommes du Québec](#) (Animé par Georges Dupuy)

[Contant d'être un gars](#) (Animé par Yves Pageau)

[Égalitariste.org](#) (Animé par Rémi Tremblay et Frédéric Pageau)

[L'Après-rupture](#) (Animé par Jean-Pierre Gagnon)

[Québécois Libre](#) (Édité par Gilles Guénette)

Ce serait illusoire de limiter la visibilité masculiniste sur Internet aux seuls sites et blogs. Le spam de forums politiques⁷⁷ est une pratique répandue. Le Centre des Médias Alternatifs du Québec (CMAQ) a été l'objet de spams particulièrement répétés en 2003-2004⁷⁸. Sur Wikipedia, la fameuse encyclopédie en ligne à contribution ouverte, les définitions qui touchent aux thèmes phares des masculinistes sont souvent orientées en faveur de cette idéologie.

77 Voir à ce propos l'article de Natacha Ordioni, « Le discours masculiniste dans les forums de discussion », source : <http://sisyphe.org/spip.php?article271>, vu le 4 juin 2009.

78 Micheline Carrier, « Le Centre des médias alternatifs du Québec et l'antiféminisme », <http://sisyphe.org/spip.php?article752>, vu le 4 juin 2009. Les messages en question ont été listés ici : http://www.antipatriarcat.org/html/liste_noire.htm

procréation. Myriam Tonelotto⁷⁵ a enfin montré qu'en dernier ressort, les hommes souhaitant interdire un avortement à une femme étaient capables de demander l'aide tactique et surtout juridique de groupes anti-avortement. »⁷⁶

silhouettes représentaient des femmes], à se vider le cœur face à cette personne et à... mettre le feu au mannequin dans un passage à l'acte rituel ! »⁸

Les Paroles d'hommes d' Yvon Dallaire

Yvon Dallaire est psychologue, sexologue, auteur à succès et conférencier de réputation internationale. Il a fait des relations de couple homme-femme sa spécialité et dirige le site Couple heureux, ainsi que le site optionsante.com⁹. Il fait partie d'un nombre important d'associations liées à la psychologie. C'est un habitué des médias, y faisant de nombreuses interventions, rédigeant des chroniques régulières dans des journaux québécois à fort tirage, et ayant animé des émissions de télévision.

La teneur masculiniste de plusieurs de ses livres est sans ambiguïté. Deux de ses derniers ouvrages ont ainsi pour titre *Homme et fier de l'être. Un livre qui dénonce les préjugés contre les hommes et qui fait l'éloge de la masculinité*. (2001), ou encore *La violence faite aux hommes, Une réalité taboue et complexe*. (2002).

Yvon Dallaire a présidé trois congrès internationaux *Paroles d'hommes*. Le premier a eu lieu en 2003, à Genève, et s'intitulait *Quand l'homme reprend la parole....* Le second, *Féminisme + Hominisme = Humanisme*, s'est déroulé à Montréal en 2005 et le dernier en date s'est produit à Bruxelles en 2008, sous le titre suivant : *Hommes : états des lieux : inventaire des ressources et besoins*. Le prochain devrait avoir lieu à Paris...

Subventionné en partie par des fonds publics, le congrès de 2005 s'est tenu dans les locaux de l'Université du Québec A Montréal (UQAM). Ce congrès, particulièrement médiatisé et invitant des personnalités publiques, des universitaires, a visé à donner une image publique, respectable et scientifique du masculinisme.

Sur la page Internet présentant le congrès, on peut notamment lire la condamnation du féminisme qu'ils nomment radical. S'ils se distinguent dans ce texte des masculinistes purs et durs, une lecture des *Actes des congrès*¹⁰ met en

75 Affaire Steven Hone évoquée dans le documentaire de Myriam Tonelotto, « In Nomine Patris » diffusé en mars 2005 sur la chaîne franco-allemande Arte.

76 Hélène Palma, *La percée de la mouvance masculiniste en Occident*, déjà citée.

8 Issu de l'article « Homme atteint de "victimité" », par Zelda Laliberté, commentaire du 27 octobre 2003 de Martin Dufresne, intitulé « La victimité, cela s'apprend », source : <http://sisyphe.org/spip.php?breve47> vu le 9 juin 2009.

9 Sa façon d'utiliser la psychologie pour appuyer les idées masculinistes ressort nettement dans la liste des ouvrages qu'il édite : http://www.optionsante.com/livres_n.php vu le 25 juin 2009.

10 <http://www.parolesdhommes.com/actes2.php> vu le 25 juin 2009.

avant l'idée de l'égalité-déjà-là et du sempiternel les-féministes-doivent-se-taire-et-laisser-parler-les-hommes¹¹.

Les groupes de pères séparés, le fer de lance du masculinisme

Les années 1980 voient l'État québécois moderniser ses lois, notamment dans le domaine familial. « En 1981, la Loi sur le divorce est réformée, et l'égalité entre épouses et époux est déclarée. Les femmes peuvent désormais conserver leur nom et le transmettre à leurs enfants¹². Depuis 1986, le divorce peut être demandé sur la base de l'échec du mariage, considéré désormais comme une raison suffisante. »¹³ Les provinces canadiennes, dont le Québec, se sont dotées de lois de versement obligatoire des pensions suite à la publication d'études démontrant les difficultés rencontrées par les mères à les obtenir de la part du père de leur(s) enfant(s).

L'autonomie croissante des mères en vertu de ces changements législatifs provoque l'hostilité de certains pères qui créent très rapidement des groupes de pression dénonçant ces lois. Dès 1985, en Ontario, un premier comité de Fathers for Justice (F4J) est fondé. Leur cheval de bataille : la question du divorce et des pensions alimentaires. F4J est un lobby mondial disposant de déclinaisons au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou encore en Italie. Ce groupe, qualifié en mars 2005 par la BBC de « groupe de pression le plus croissant au monde », est l'auteur de plusieurs coups d'éclat ou manifestations¹⁴.

Si F4J est le groupe le plus connu, il est cependant loin d'être le seul. Les pères séparés ont en effet formé de nombreux groupes dès les années 1980. On peut citer l'association des hommes séparés et divorcés du Québec (AHSD), créée dès le début des années 1980 et le Canadian Council for Family Rights (Conseil Canadien pour les Droits de la Famille), apparu en 1987¹⁵.

11 Une analyse de l'événement et de son discours :

« Quand donc les hommes ont-ils renoncé à la parole ? », article de Micheline Carrier en ligne sur <http://sisyphe.org/spip.php?article1743>

12 Projet de loi 89, modifiant le Code civil du Québec (1980).

13 Josianne Lavoie, « L'activisme juridique, le divorce et la garde des enfants: backlash sur les gains essentiels du mouvement féministe », in *Le mouvement masculiniste au Québec*, déjà cité, p.195.

14 Source : <http://fr.wikipedia.org/wiki/F4J> vu le 23 mai 2009.

15 Mélissa Blais et Francis Dupuis-Déri, « Introduction. Qu'est ce que le masculinisme? », déjà cité, p.23.

Tout l'enjeu du mythe des *fausses allégations massives* est de revenir en arrière, avant les luttes féministes récentes. Si les femmes ne sont plus crues quand elles portent plainte pour viol, alors les violeurs retrouveront l'impunité générale qui était la règle il y a peu encore. Cela découragera de nombreuses femmes de porter plainte.

De la même façon, les théories parlant de *symétrie de la violence* minimisent la violence masculine et ne permettent pas de la voir comme une stratégie de contrôle. En insinuant que les chiffres présentés officiellement sur la violence conjugale sont des « faux » produits par une « entreprise de victimisation », les masculinistes visent à décourager les femmes de porter plainte et à restaurer l'impunité du conjoint.

Empêcher toute dénonciation des violences faites aux enfants par leur père

Le SAP met gravement en péril les quelques avancées récentes en matière de protection de l'enfance. Des experts formés à la théorie de Richard Gardner peuvent en effet influencer les tribunaux : ni les enfants ni les mères ne peuvent plus dénoncer les abus commis par les pères sans risquer de voir leur parole discréditée, de se voir retirer la garde de l'enfant, de se voir contraints de vivre chez leur père. Concrètement, les théories comme le SAP entraînent un état de non-droit, donnent un « permis de violer » aux pères incestueux. Ces théories influencent déjà les tribunaux nord-américains et européens, comme le dénonce le Collectif féministe contre le viol⁷⁴.

Contester le droit à l'avortement et à la contraception

« Les groupes d'hommes réclament aussi le droit d'avoir un pouvoir de co-décision sur la poursuite ou non d'une grossesse, sur la décision d'avoir ou non des enfants (c'est-à-dire sur la liberté, pour une femme, de décider ou non d'utiliser un moyen de contraception). Cet aspect de leur discours n'est pas toujours très aisé à déceler et c'est pourtant le plus dangereux. [...] Gilbert Claes, de l'association québécoise « L'après-rupture » déclare lui aussi qu'il est injuste que les femmes aient la haute main sur les questions liées à la

74 Collectif féministe contre le viol, « Protéger son enfant contre un père agresseur est souvent un long et vain combat pour la mère », <http://sisyphe.org/spip.php?article738> vu le 25 juin 2009.

Imposer le retour de l'apartheid sexiste à l'école

Le discours masculiniste sur le « décrochage scolaire » des garçons est déjà pris au sérieux par l'administration québécoise et de nombreux responsables de l'enseignement au Québec. L'événement suivant en est un signe particulièrement frappant :

« Au début de septembre 2003 l'École secondaire de la Ruche, située à Magog, au Québec, organisait une journée d'activités appelée Le Gars Show « pour donner le signal aux garçons que l'école peut être intéressante ». Au cours de cette journée, les « gars » pourront exprimer leur virilité en jouant avec un tank de l'armée ou une pelle mécanique dans la cour de l'école pendant que les filles, qu'on met de force en-dehors de l'école, pourront aller au cinéma ou voir un spectacle dans un établissement de la ville »⁷²

Plusieurs expériences de classes non-mixtes ont déjà eu lieu ces dernières années au Québec sous l'impulsion des théories masculinistes. Si le projet masculiniste de retour à la non-mixité était appliqué, il s'accompagnerait sûrement, comme le laisse apparaître l'exemple de la Ruche, d'une conception essentialiste des sexes. Autrement dit, les écoles de filles apprendraient aux filles... à être des filles avant tout. Une école non-sexiste ne peut pas se concevoir dans un « développement séparé » des filles et des garçons, pas plus qu'une société non raciste ne peut s'imaginer dans un régime d'apartheid.

Moins criminaliser le viol et les autres violences commises envers les femmes

La criminalisation effective du viol et des autres violences faites aux femmes est un résultat, incomplet et fragile, des récentes luttes féministes. Le viol était et reste souvent une des rares violences où la victime est présumée coupable⁷³, il était, et il reste aussi, même si la situation s'est quelque peu améliorée ces dernières années, un des crimes les moins signalés à la police, et les moins criminalisés aussi.

72 Jean-Claude St-Amant, « Renforcer les stéréotypes masculins ne résoudra pas les difficultés des garçons à l'école ». Lettre ouverte au ministre de l'Éducation du Québec, <http://sisyphe.org/spip.php?article639> vu le 17 juin 2009.

73 Gérard Lecha, *Réflexions au masculin sur la très édifiante histoire de Marie-Andrée Marion, femme violée...*, Editions Vrac, Paris, 1981.

Le point commun de ces groupes de pères séparés est de se comporter en groupes de pression afin d'obtenir la diminution, voire l'annulation des pensions alimentaires, de revendiquer la garde partagée sans conditions, même en cas de violences commises par le père envers les enfants ou la mère. Cette sorte de « syndicalisme patriarcal » s'appuie sur des théories¹⁶ produites par des psychologues antiféministes, ce qui montre la connexion d'intérêts entre les différentes sphères du masculinisme.

16 Voir p. 24 : « Des armes au service de l'impunité totale des hommes : les fausses allégations et le Syndrome d'Aliénation Parentale (SAP) ».

2. Les mythes masculinistes québécois

Le masculinisme ne connaît pas de frontières : la pratique intensive d'Internet et la formation d'un réseau à l'échelle des pays occidentaux font qu'on ne peut pas identifier des thèmes masculinistes spécifiques à tel ou tel pays. Si les citations sont québécoises, les controverses que nous allons décrypter maintenant s'affirment à l'échelle internationale. Elles s'articulent en trois étapes :

« **Première étape des masculinistes** : mettre au même niveau que le sexisme subi par les femmes des inégalités dont les hommes seraient victimes (en n'hésitant pas à manipuler ou à mentir).

Deuxième étape : nier les violences sexistes subies par les femmes.

Troisième étape : demander des mesures qui renforcent la domination masculine, protègent les agresseurs, ou attentent aux droits des femmes. »¹⁷

Larmes de crocodile

Thème	<i>La crise de la masculinité</i>	<i>La souffrance des hommes</i>
Lieu commun	Les hommes vivent une crise identitaire dans une société dominée par des valeurs féminines.	La souffrance des hommes est un sujet qui est tabou dans nos sociétés à cause du politiquement correct féministe.
Citation	« Quel homme peut se vanter de n'avoir jamais fait l'objet de ridicule, de critique, de discrimination ou de rejet parce qu'il est un homme ? Depuis l'avènement du mouvement féministe, on constate que les attaques contre les hommes se sont multipliées [...] Pour les féministes, l'homme représente l'ennemi à abattre ou l'animal à dresser. » ¹⁸	« La souffrance des femmes est surlignée et exagérée tandis que la souffrance des hommes et des garçons est niée et cachée. Par exemple, regardez l'industrie subventionnée de la violence domestique au Québec qui ne s'adresse seulement qu'aux femmes et qui nie toute existence de violences faites aux hommes en faisant mentir les sondages. » ¹⁹

17 Article de Mathieu, « Des nouvelles du masculinisme », http://www.chiennesdegarde.com/article.php3?id_article=280, vu le 4 juin 2009.

18 Dr Janel Gauthier, préface de *Homme et fier de l'être*, Yvon Dallaire, Québec, Option Santé, 2001. Cité dans les Actes du 1er colloque *Paroles d'hommes*, p. 7, Éditions Option Santé/OptionWeb 2003.

Imposer la garde partagée

Un des rôles de la légende des pères destitués, du mythe du suicide massif des pères divorcés et du SAP est de faire pression sur les juges, le pouvoir législatif et les mères elles-mêmes pour imposer systématiquement la garde partagée. Quand ce mode de garde est imposé, il devient un frein majeur à l'autonomie des femmes, contraintes de vivre, jusqu'à la majorité de l'enfant, à proximité de leur ex-mari. L'imposition de la garde partagée se fait aussi au détriment de l'enfant, qui n'a pas la possibilité de choisir sa résidence et qui se retrouve contraint à des changements permanents pouvant entraîner des perturbations psychiques.

Un autre aspect de la garde partagée, c'est que ce mode n'entraîne pas, en général, de versement de pension alimentaire. Imposer la garde partagée permet ainsi d'éviter aux pères le paiement d'une pension, une des premières revendications masculinistes comme le souligne Hélène Palma.

Cette imposition est un message adressé à toutes les mères souhaitant divorcer : si vous divorcez, alors voilà le mode de vie auquel vous serez contraintes.



- « a. contestation des dispositions post-divorce relativement aux enfants et à l'argent
- b. négation des violences domestiques/contestation de statistiques sur ces violences/affirmations que les hommes seraient aussi victimes
- c. contestation du droit à l'avortement et à la contraception
- d. remise en cause du droit au divorce ⁶⁸»

Ces revendications concrètes entraînent pour les femmes des effets dramatiques qui se sont déjà produits ou qui risquent de l'être. En voici plusieurs exemples.

Un masculinisme d'État : casser le Conseil du statut de la femme

Les pressions répétées des groupes masculinistes depuis les années 1980 ont eu pour effet de fragiliser un élément important des politiques publiques québécoises : le Conseil du statut de la femme. Depuis une trentaine d'années, cet organe émet des avis et des statistiques relatifs aux politiques publiques à mener pour lutter contre les discriminations faites aux femmes. Le Conseil se présente comme un « organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Il donne son avis sur tout sujet soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. L'assemblée des membres du Conseil est composée de la présidente et de dix femmes provenant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socio-économiques et des syndicats. »⁶⁹

Le fait qu'il constitue une épine dans le pied des masculinistes et autres antiféministes n'est sûrement pas pour rien dans le fait qu'il ait failli disparaître vers 2003. Il n'a été maintenu que suite à l'importante mobilisation pour sa défense⁷⁰. Cet événement est intervenu au moment où le gouvernement Charest engageait une *réingénierie* de l'État, autrement dit, des coupes budgétaires et un recentrage de l'État sur des fonctions régaliennes (justice, police, armée) au détriment de ses fonctions « sociales ». Le Conseil est depuis lors l'objet de remises en cause récurrentes, sa disparition restant un souhait émis par certaines personnalités⁷¹.

⁶⁸ *Idem*.

⁶⁹ Présentation du Conseil du statut de la femme, citée dans *Ampleur et nature de la violence subie par les femmes et les hommes*, déjà citée, p.1.

⁷⁰ Pierrette Bouchard, « Condition féminine : pourquoi changer ce qui va bien ? », <http://sisyphe.org/spip.php?article944> vu le 20 juin 2009.

⁷¹ « Sexe et médias - Le Conseil du statut de la femme répond à Lise Ravary, directrice de Châtelaine », <http://sisyphe.org/spip.php?article3067> vu le 20 juin 2009.

La mythologie masculiniste se présente en premier lieu comme une grande plainte : c'est l'idée de *crise de la masculinité*. Du fait des mouvements féministes des années 1970 à nos jours, il y aurait eu des bouleversements si profonds dans les rapports entre les sexes, que les hommes, hier dominants et sûrs d'eux, seraient aujourd'hui en proie au doute. Ils seraient déstabilisés, angoissés... la liste est interminable. Cette vision apocalyptique de la « condition masculine » pourrait faire sourire si elle n'était pas tant partagée, au Québec et ailleurs.

Les masculinistes proposent une série d'indicateurs qui attesteraient selon eux de l'existence de cette crise de la masculinité. Cette partie tâchera de les déconstruire et de les critiquer. S'il est impossible de trouver le moindre fondement à ce pseudo événement, il est difficile pour autant d'ignorer les discours omniprésents qui tiennent pour acquise l'idée de cette « crise ». Le décalage entre l'état réel de la société et sa représentation est ici particulièrement flagrant.

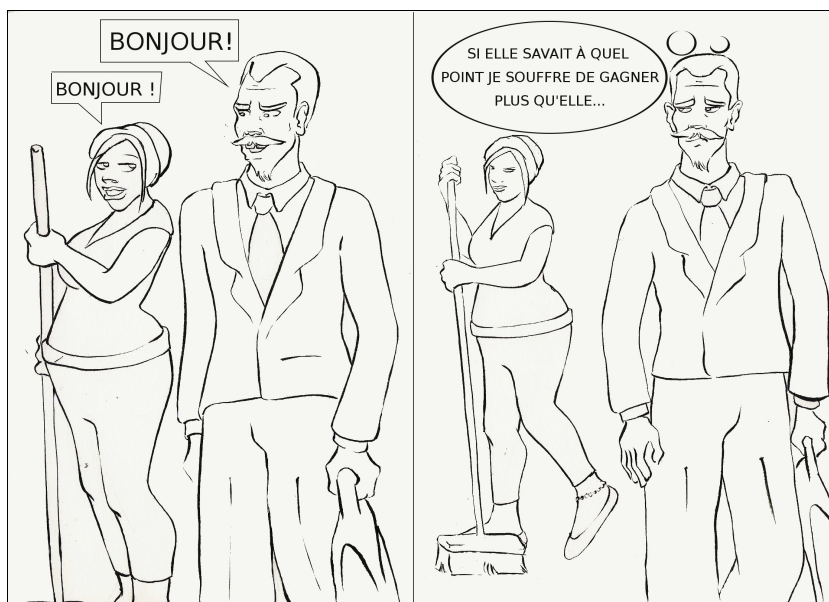
Le discours sur la *crise de la masculinité* n'est pas plus récent ni neuf que celui sur la *crise économique*. Comme le montre Ève-Marie Lampron²⁰, la « crise » de la masculinité est un vieux thème réactionnaire qui a déjà été employé à plusieurs reprises pour accroître le pouvoir de la classe des hommes. Cette thématique a notamment été mobilisée pour contrecarrer les aspirations égalitaires des femmes pendant la Révolution française, pour limiter leur accès aux emplois salariés un siècle plus tard²¹, pour contrer les évolutions récentes du droit vers plus d'égalité (divorce, contraception...) et les mesures concrètes prises pour diminuer les effets du patriarcat (action positive, aide aux femmes victimes de violence masculine...).

Le discours de la crise ne dit rien d'autre, au fond que ceci : *L'égalité entre les femmes et les hommes porte préjudice aux hommes*. Pour démontrer l'existence de cette crise, les masculinistes proposent alors un catalogue des souffrances masculines. Les pères divorcés seraient défavorisés, les hommes se suicideraient de plus en plus suite à des divorces, les garçons réussiraient de moins en moins à l'école...

¹⁹ <http://harakiri.ca/2009/01/le-mensonge-feministe-premiere-partie/> vu le 4 juin 2009.

²⁰ Ève-Marie Lampron, « Liberté, fraternité, masculinité : les discours masculinistes contemporains du Québec et la perception des femmes dans la France révolutionnaire », in *Le mouvement masculiniste au Québec*, déjà cité p.33.

²¹ Annelise Mauge, *L'identité masculine en crise au tournant du siècle, 1871-1914*, Paris, Payot, 2001.



« C'est mon fils, ma bataille... »
ou la légende des pères destitués²².

L'argumentaire développé par les groupes de pères séparés peut se résumer de la façon suivante :

- 1) L'action des juges fait que la plupart des pères divorcés se voient refuser la garde de leur(s) enfant(s).²³
- 2) La garde partagée systématique est la solution la plus égalitaire pour les parents, et la meilleure du point de vue de l'enfant.

²² Les informations contenues dans ce passage sont issues de l'article de Josianne Lavoie, « L'activisme juridique, le divorce et la garde des enfants », in *Le mouvement masculiniste au Québec*, déjà cité, pp. 179-209.

²³ Ce mythe est très répandu, comme le montrent les propos que le député Camil Bouchard a tenu à l'Assemblée nationale du Québec, en 2005 : « J'aimerais revenir à un exemple concret et qui préoccupe plusieurs groupes d'hommes au Québec. Il y a plusieurs groupes d'hommes au Québec qui pensent, qui défendent la position suivante : il y a une discrimination systémique envers les hommes devant les tribunaux en ce qui concerne la garde des enfants. Ils ont l'impression que les juges ont développé des valeurs, des croyances autour d'une capacité plus grande des mères à assurer une garde des enfants meilleure. » Cité par Micheline Carrier, dans l'article « L'ex-juge Claire L'Heureux-Dubé réfute l'idée que les tribunaux discriminent les pères divorcés », source : <http://sisyphe.org/spip.php?breve271>, vu le 15 juin 2009.

3. Le grand bond en arrière: les revendications masculinistes et leurs effets

Thème	<i>Les hommes victimes des femmes</i>	<i>Le favoritisme gouvernemental vis-à-vis des organismes destinés aux femmes</i>
Lieu commun	La justice fait du sexisme anti-hommes : ils ont moins souvent la garde des enfants, sont faussement accusés d'agressions sexuelles et de pédophilie.	Les associations d'aide aux femmes sont favorisées par le gouvernement québécois parce que les besoins des femmes sont surestimés et ceux des hommes, sous-estimés.
Citation	« Dix mille fausses accusations de violence conjugale (10, 000) par année au Québec [...] parce que les politiques en matière de violence conjugale et la loi sur le divorce avantagent les femmes et les mères au détriment des hommes et des pères. La politique d'intervention en matière conjugale et la loi du divorce permettent beaucoup trop facilement à une femme de faussement accuser son époux pour s'approprier les enfants, de l'argent, de la résidence familiale etc ... » ⁶⁶	« Au fil des ans, les contribuables et des fondations de toutes sortes ont financé à coups de millions annuellement une multitude de maisons d'hébergement [...] de congrès voués à la défense des femmes violentées, alors que c'étaient les hommes qui étaient le plus souvent agressés par leur conjointe. [Ce qui a permis] à une multitude d'intervenantes, de "chercheuses" de s'engraisser financièrement aux frais des contribuables en faisant croire à la population que la violence faite aux femmes était un fléau [...] » ⁶⁷

Hélène Palma, auteure de nombreux articles analysant la montée de ce mouvement réactionnaire, montre que le masculinisme forme un véritable groupe de pression patriarcal avançant plusieurs revendications :

⁶⁶ Extrait tiré de « L'incroyable injustice envers les hommes », Louis Tremblay <http://www.lapresrupture.qc.ca/LouisTremblay.html#injustice> vu le 4 juin 2009.

⁶⁷ <http://www.lbr.ca/article-4-6160.html> vu le 23 mai 2009.

Les chiffres officiels contestent eux aussi les théories de Richard Gardner. Selon un rapport du ministère de la Justice du Canada basé sur l'étude d'Everson et Boat⁶⁴, les fausses allégations représentent 1,6% des déclarations des enfants de moins de 3 ans, 1,7% pour les 3-6 ans et 8% pour les adolescents, soit 4,7% en moyenne.

L'idée que lors des conflits liés à la garde de l'enfant, les mères ou les enfants accusent particulièrement les pères de violences sexuelles est donc fausse :

« Cette question a été examinée par un organisme de Denver (Colorado), l'Unité de recherche de l'Association of Family and Conciliation Courts. Son étude, menée sur deux ans, a exploré l'incidence et la validité des allégations d'agression sexuelle soulevées au moment d'un litige de garde. Contrairement à l'idée reçue selon laquelle les allégations de sévices sexuels au moment d'un litige de garde sont relativement courantes, cette étude a conclu que, dans les 12 États [étasuniens] participant à l'étude, seulement 6% des causes de garde impliquaient des allégations d'agression sexuelle »⁶⁵



64 Everson and Boat, *False allegations of sexual abuse by children and adolescents*, in J. Am. Acad. Child Adolesc. Psychiatry 28 : 230-235, 1989.

65 Stephanie J. Dallam et Joyanna L. Silberg, « Des idées reçues compromettent la sécurité des enfants lors des litiges de garde (Partie I) », <http://sisyphe.org/spip.php?article2750>, vu le 22 juin 2009.

Fathers for Justice n'hésite pas à affirmer qu'« au Québec, plus de 300 000 enfants sont privés de vivre avec leur père, on a détruit la vie de centaines de milliers de pères au cours de ces 30 dernières années²⁴ ». Or une enquête menée en 2003 rapporte que les cas de séparation arbitrés par le juge ne représentent que 12,2% des dossiers en droit de la famille entendus dans les districts de Montréal et de Saint-Gérôme pour l'ensemble de l'année 2001²⁵. L'immense majorité des divorces ne se retrouve donc pas devant un juge, une décision consensuelle ayant été prise entre les deux parents. Le fait que la garde des enfants soit la plupart du temps laissée à la mère²⁶ ne peut pas être relié à un favoritisme judiciaire, mais plutôt à un désengagement volontaire des pères vis-à-vis de leur(s) enfant(s), avec la perpétuation d'un modèle familial traditionnel.

Les juges, contrairement à ce que prétendent les masculinistes, penchent déjà en faveur de la garde partagée quand les conditions le permettent. D'après la loi sur le divorce, le tribunal doit rendre une ordonnance de garde basée sur le principe de contacts équilibrés de l'enfant avec ses deux parents. Si de manière purement comptable, la garde partagée systématique en cas de litiges peut sembler la solution la plus égalitaire, le contraire ressort d'une analyse plus précise. Même lorsque la mère est victime de violences de la part du père et ne souhaite pas abandonner ses enfants, le tribunal n'est pas obligé de lui confier la garde exclusive. Souvent, les tribunaux rejettent ce type de demande parce que l'enfant lui-même n'a subi aucun sévices²⁷.

Les femmes victimes de violences conjugales ne sont donc pas ou peu protégées par la loi, comme le montre une enquête de Statistique Canada : « Le risque de violence est particulièrement élevé au moment de la séparation, surtout en ce qui concerne les femmes. Le tiers (34%) des femmes qui ont été victimes de violence pendant leur relation ont déclaré que la violence était plus grave ou plus fréquente après la séparation. Le nombre d'hommes qui ont répondu la même chose était trop petit pour produire des estimations fiables »²⁸.

24 Article de Daniel Laforest, président de F4J, « F4J veut un virage radical de la société québécoise », www.fathers-4-justice.ca

25 Renée Joyal, Evelyne Lapierre-Adamcyk et coll., *Le rôle des tribunaux dans la prise en charge des enfants après le divorce ou la séparation des parents*, Québec, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 2003, p.17.

26 Nicolas Rousseau et Anne Quéniart, « Les pères face au système de justice: l'influence des facteurs juridiques sur le niveau de l'engagement paternel à la suite d'un divorce », *Revue canadienne de droit familial*, 2004, n°21, p.9.

27 Michel Tétrault, *La garde partagée, de la légende urbaine à la réalité* <http://www.barreau.qc.ca/pdf/congres/2004/legende.pdf> paragraphe 190.

28 Statistique Canada (14 juillet 2005), *La violence familiale au Canada: un profil statistique*, Le quotidien, Ottawa, Statistique Canada.

Enfin, les masculinistes présentent leurs propositions en faveur de la garde partagée systématique comme étant dans l'intérêt de l'enfant. Or, de nombreuses études montrent que les enfants peuvent très mal vivre ce mode de résidence. En effet, ce principe les expose parfois à des pères violents (dans un nombre non négligeable de cas, la mère demande la garde exclusive en raison de la violence du conjoint), à des conflits entre les deux parents et à un changement régulier de cadre de vie qui peut les perturber²⁹.

Le suicide des hommes

Le mythe du suicide des hommes repose sur trois idées centrales :

- 1) Aujourd'hui, les hommes québécois se suicideraient de plus en plus.
- 2) Ils se suicideraient plus que les femmes, ce qui prouverait un malaise spécifiquement masculin.
- 3) Les causes de leur suicide seraient liées au féminisme.

Le taux de suicide des hommes au Québec augmente-il ? Dans un article récent³⁰, Francis Dupuis-Déri constate que « si les statistiques sur le suicide ne sont jamais totalement fiables, les spécialistes s'entendent tout de même pour constater une augmentation réelle des suicides depuis 1950. [...] Marie-France Charron, des services et études épidémiologiques du ministère des Affaires sociales du Québec, note que le taux de suicide "a augmenté dans des proportions semblables entre les deux sexes"³¹ entre 1950 et 1979. »

Plus loin, il indique que « le taux des femmes reste à peu près stable, alors que le taux de suicide des hommes a connu une baisse très importante, chutant de 35% depuis 1999³². » Le taux de suicide des hommes au Québec en 2006 est plus faible que celui de 1982 à 1984³³.

29 Jacqueline Phélip, *Le Livre noir de la garde alternée*, préface de Maurice Berger, m.d., Dunod, Paris, 2006. Jacqueline Phélip, « Garde partagée ou résidence alternée : l'enfant d'abord », <http://sisyphe.org/spip.php?article1775> vu le 2 06 09.

30 Francis Dupuis-Déri, « Le chant des vautours : de la récupération du suicide des hommes par les antiféministes », pp 145-177. in *Le mouvement masculiniste au Québec*, déjà cité.

31 Marie-France Charron, *Le suicide au Québec : analyse statistique*, Québec, Gouvernement du Québec, 1983, p.35, cité dans *Le mouvement masculiniste au Québec*, déjà cité, p.154.

32 Danielle St-Laurent et Matthieu Gagné, *Surveillance de la mortalité par suicide au Québec : ampleur et évolution du problème de 1981 à 2006*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2008, p.20, cité dans *Le mouvement masculiniste au Québec*, déjà cité, p.155.

33 *Idem*.

devenu de plus en plus courant, il en aurait vu plus de 90% des conflits de droit de garde où il effectue des évaluations⁵⁸. Au point qu'il considérerait en 1993 que les allégations d'agressions sur enfants étaient la « troisième vague d'hystérie majeure »⁵⁹ à déferler sur les États-Unis.

Cette théorie, qui place hors de tout soupçon les pères abuseurs et permet de jeter un discrédit d'emblée sur la mère a été, est encore fortement utilisée par des avocats défendant des pères séparés et par les associations de pères divorcés. Aujourd'hui répandue, cette théorie n'en est pas moins contestée scientifiquement⁶⁰ et légalement :

« Les psychiatres David Jones et Mel McGraw (1987) ont évalué tous les dossiers de soupçons d'agressions sexuelles sur enfants signalés en 1983 au Département des Services Sociaux de Denver (Colorado). Huit pour cent seulement de ces déclarations ont été considérées comme probablement mensongères. Parmi ce nombre restreint d'accusations fabriquées, la quasi-totalité était le fait d'adultes et non d'enfants. »⁶¹

« Les meilleures recherches effectuées à ce jour ont établi la rareté des allégations d'agression sexuelle portées lors des différends de droit de garde (Thoennes & Tjaden, 1990; McIntosh & Prinz, 1993). On a également établi que ces allégations ont autant de probabilités d'être validées que celles qui sont formulées dans des contextes non liés au droit de garde (Hlady & Gunter, 1990). »⁶²

Au niveau légal, notons que le projet de loi n°1903, déposé en mars 2003 à l'assemblée législative du Texas⁶³, visait à interdire toute référence au SAP dans les tribunaux, jugé comme mensonger et insuffisamment scientifique.

58 Gardner, R.A. (1987). *The Parental Alienation Syndrome and the Differentiation Between Fabricated and Genuine Child Sex Abuse*. Cresskill, NJ : Creative Therapeutics, p.67.

59 Gardner, R.A. (22 février 1993) « Modern witch hunt—child abuse charges ». *The Wall Street Journal*, p. A10.

60 Voir notamment Stephanie J. Dallam et Joyanna L. Silberg, « Des idées reçues compromettent la sécurité des enfants lors des litiges de garde », <http://sisyphe.org/spip.php?article2750> vu le 20 juin 2009.

61 Stephanie J. Dallam, *Le Syndrome d'Aliénation Parentale a-t-il une base empirique ? Examen critique des théories et opinions de R. Gardner*, p.2, Adaptation française : Martin Dufresne, Hélène Palma et Léo Thiers-Vidal, disponible sur <http://sisyphe.org/IMG/pdf/doc-164.pdf>. Vu le 20 juin 2009.

62 *Idem*, p. 7.

63 « Syndrome d'Aliénation Parentale : la fin du mythe ». Adaptation française par Martin Dufresne et Hélène Palma. <http://sisyphe.org/spip.php?article426> vu le 20 juin 2009.

Des armes au service de l'impunité totale des hommes : les fausses allégations et le Syndrome d'Aliénation Parentale (SAP)

Pour contrer ce constat d'une violence conjugale exercée surtout par les hommes vis-à-vis des femmes, les masculinistes ont inventé les *fausses allégations*. Ils ont diffusé l'idée que parmi les femmes portant plainte pour des violences commises par des hommes (agressions et abus sexuels), beaucoup mentiraient.

L'analyse des statistiques montre pourtant l'inverse : loin d'être surévaluées, les violences subies par les femmes sont sous-évaluées parce que sous-déclarées. Un rapport sur les agressions à caractère sexuel indique que « selon différentes enquêtes, les taux de signalement [des agressions à caractère sexuel] varient entre 6% et 38% au Canada [...] l'agression sexuelle constitue l'un des crimes les moins rapportés aux services de police. ⁵⁶»

Mais ce faible taux de déclarations est sûrement déjà trop haut pour les masculinistes... Si certains signalements peuvent s'avérer non fondés (comme pour tous les signalements de crimes et délits), il apparaît nettement que ce qui est massif, c'est le non-signalement, qui s'explique aussi par un soupçon continuant de peser sur les victimes de viol, soupçon que les masculinistes contribuent particulièrement à amplifier. Leur stratégie sert la défense des hommes violeurs, rendant plus difficile le signalement de ce crime par les femmes.

Les enfants sont l'autre cible des négations masculinistes. Richard Gardner (1931-2003), professeur de pédopsychiatrie étasunien, a inventé vers 1985 une théorie sur-mesure qui crée pour le profit des pères séparés une zone de non-droit et renvoie les enfants au silence dont ils étaient à peine sortis.

C'est le **Syndrome d'Aliénation Parentale (SAP)**, qu'il définit ainsi : « Le SAP est un trouble propre aux enfants, survenant quasi exclusivement dans les conflits de droit de garde, où un parent (habituellement la mère) conditionne l'enfant à haïr l'autre parent (habituellement le père). Les enfants se rangent habituellement du côté du parent qui se livre à ce conditionnement, en créant leur propre cabale contre le père. »⁵⁷. Selon cet auteur, ce syndrome serait

56 Gouvernement du Québec, *Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, 1995, p.31.

57 Gardner. R.A. (6 septembre 1993) « Dr. Gardner défends work on sex abuse ». National Law Journal, p. 16.

Pour analyser le phénomène complexe qu'est le suicide dans son intégralité, il faut prendre en compte les tentatives de suicide. « [Au québec,] l'Enquête Santé Québec (1998) établit que 2,9 % des hommes et 4,2 % des femmes rapportent avoir fait une tentative de suicide au cours de leur vie. Cette donnée - 50% plus de femmes suicidaires - correspond d'ailleurs de près aux niveaux plus élevés de dépression et de pauvreté constatés chez les femmes, en regard des mêmes facteurs chez les hommes. Si les hommes, moins nombreux que les femmes à attenter à leurs jours, sont plus nombreux à compléter un suicide, c'est apparemment en raison de leur préférence pour des méthodes plus physiques, "efficaces" (armes à feu, pendaison, chute, collision en voiture, etc.).³⁴ » Cela s'explique par le plus grand accès des hommes aux armes à feu (chasseurs, policiers, militaires).

Interpréter les causes d'un suicide est toujours délicat. On peut néanmoins souligner que les masculinistes prétendent que le suicide des hommes est principalement la conséquence des divorces et des problèmes de garde d'enfant, or, « les données les plus récentes indiquent que 16,9% des hommes qui se suicident sont séparés ou divorcés »³⁵. Si cela n'indique pas le divorce comme la cause de ces suicides, cela permet malgré tout de remettre en cause l'affirmation selon laquelle la rupture serait la première cause de suicide chez les hommes. Loin des idées masculinistes, deux éléments influent fortement sur le suicide des hommes :

Le taux de suicide le plus élevé au québec, comme en france, concerne les jeunes hommes homosexuels et bisexuels : « leur taux de suicide est de 7 à 13 fois plus élevé que celui de la catégorie des jeunes hommes hétérosexuels »³⁶. Or, les actes homophobes sont surtout le fait d'hommes...

Katharina Mayenfisch rappelle également une autre corrélation : « en fait, le taux de suicide augmente durant les phases de récession et diminue pendant les périodes de prospérité économique (Adjacic-Gross, 1999, dans OFSP, 2005). Selon les auteurs de ce rapport, il y a une forte corrélation entre le taux de suicide des hommes et les ventes forcées, les faillites et le chômage. »³⁷

34 Martin Dufresne, « Masculinisme et suicide chez les hommes », http://sisyphe.org/article.php3?id_article=544, vu le 9 juin 2009.

35 Francis Dupuis-Déri, « Le chant des vautours », déjà cité, p.156.

36 *Idem*.

37 Katharina Mayenfisch, « Le suicide des hommes, une problématique qui ne date pas du 21e siècle », <http://sisyphe.org/sisypheinfo/spip.php?article64>, vu le 10 juin 2009.

Des écoliers dans la brume...

Les masculinistes tirent la sonnette d'alarme : les garçons seraient en danger, leur taux de réussite à l'école serait en chute libre !

- 1) Les garçons réussiraient de moins en moins à l'école.
- 2) L'enseignement actuel favoriserait les filles.
- 3) Le retour à l'école non-mixte permettrait une meilleure réussite.

L'idée d'une chute des résultats scolaires des garçons au Québec, c'est du n'importe quoi :

« En 1979, le taux de décrochage scolaire des garçons de 19 ans était de 43,8 %. En 2004, il se situait à 24,3 %. Comment expliquer, alors, la panique actuelle ? C'est que les filles font encore mieux, étant passées d'un taux d'abandon de 37,2 % à un taux de 13,9 %. Les filles, en d'autres termes, sont si bonnes qu'elles modifient notre perception de la situation des garçons québécois, meilleure que celle de leurs semblables du reste du Canada et des pays de l'OCDE. »³⁸ « [Les] garçons décrochent en moins grande proportion aujourd'hui qu'il y a 10 ans. Par exemple, en 2001, en formation générale, ils étaient 69 % à accéder à la 5e secondaire comparativement à 54 %, en 1982 (source : ministère de l'Éducation). »³⁹

La situation est donc loin d'être catastrophique pour les garçons, puisqu'elle s'améliore ! Ce qui semble provoquer la colère des masculinistes, c'est que les filles progressent plus vite que les garçons, et qu'elles ont ainsi plus de chances de s'émanciper. Ils avancent donc l'idée que l'école favoriserait les filles :

• Parce qu'il y aurait plus d'enseignantes que d'enseignants au Québec, et qu'elles favoriseraient les filles. Or, s'il y a moins d'enseignants que d'enseignantes au niveau primaire, c'est que moins d'hommes que de femmes postulent pour ces postes, sans doute parce qu'ils sont moins valorisés et rémunérés que les postes du secondaire, où les femmes ne sont plus que 54% des effectifs et sont en minorité dans les postes de direction⁴⁰. C'est aux niveaux scolaires où il y a le moins de proportion de femmes enseignantes que les garçons commencent à « décrocher ».

38 Louis Cornellier, « L'école est-elle discriminatoire envers les garçons ? » Le Devoir, Édition du samedi 18 et du dimanche 19 août 2007, <http://sisyphe.org/spip.php?article2713> vu le 17 juin 2009.

39 Michèle Asselin et Gisèle Bourret, « Les difficultés scolaires des garçons : débat sur l'école ou charge contre le féminisme ? », <http://sisyphe.org/spip.php?article744> vu le 17 juin 2009.

40 *Idem*.

leur conjointe. L'écart est faible entre les hommes et les femmes. Mais comme le rappelle le Conseil du statut de la femme⁵¹, ce genre de document « ne constitue évidemment pas une mesure de la violence conjugale »⁵². Et ce, pour la raison suivante : une femme violentée 90 fois par son conjoint ces 5 dernières années et un homme violenté une fois par sa conjointe sur la même période compteront pour 1 dans ces statistiques, dans les deux cas.

Yasmin Jiwani conteste elle aussi cette enquête :

« Dans un pays où pour chaque conjoint tué, 3,4 conjointes subissent le même sort (Locke, 2000), où des statistiques antérieures révèlent que 98 p. 100 des agressions sexuelles et 86 p. 100 des crimes violents sont commis par des hommes (Johnson, 1996), que les femmes représentent 98 p. 100 des victimes de violence conjugale sous forme d'agression sexuelle, d'enlèvement ou de prise d'otage (Fitzgerald, 1999), et où 80 p. 100 des victimes de harcèlement criminel sont des femmes alors que 90 p. 100 des personnes accusées sont des hommes (Kong, 1996), les conclusions de l'ESG sont **étonnantes**. »⁵³

Ainsi, pour le Conseil du statut de la femme « l'idée que, dans leurs relations de couple, les hommes sont autant victimes de violence que les femmes et son corollaire, que les femmes sont aussi violentes que les hommes, ne correspond pas à la réalité. Comme le soulignent aussi d'autres travaux⁵⁴, il faut [...] reconnaître que la violence vécue par les conjointes se manifeste par des actes plus dangereux, qui se produisent plus fréquemment, et qu'elle a des conséquences physiques et psychologiques plus marquées. Elle relève plus souvent d'une dynamique de terrorisme conjugal, de rapports de domination entre les sexes, c'est-à-dire d'une véritable violence conjugale, telle que définie par la *Politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale*, par opposition à une situation de violence situationnelle. De plus, cette dynamique a des conséquences plus négatives et d'une plus grande ampleur pour les femmes. »⁵⁵.

51 Lucie Bélanger, *Ampleur et nature de la violence subie par les femmes et les hommes : analyse sur quelques statistiques concernant la violence conjugale*, Québec, Conseil du statut de la femme, 2005
http://www.csf.gouv.qc.ca/telechargement_publication/index.php?id=249
vu le 20 juin 2009.

52 *Idem*, p. 12.

53 Yasmin Jiwani, « Enquête sociale générale de 1999 sur la violence conjugale : une analyse », http://www.vancouver.sfu.ca/freda/reports/gss01_f.htm, vu le 22 juin 2009.

54 Yasmin Jiwani, « Enquête sociale générale de 1999 sur la violence conjugale : une analyse », déjà citée. Leslie Tutty, *Violence à l'égard du mari : vue d'ensemble sur la recherche et les perspectives*, Ottawa, Santé Canada, 1999.

55 Lucie Bélanger, déjà citée, p. 25.

Yvon Dallaire tente de démontrer cette symétrie sous trois aspects :

• **la corresponsabilité** : « la violence conjugale s'explique par des différences physiologiques [...] entre les femmes et les hommes qui se traduisent par des réactions distinctes face au stress »⁴⁷. La violence masculine serait donc liée à des incompréhensions réciproques. Les partenaires deviennent alors tous deux responsables de cette violence.

Ce genre de raisonnement permet de justifier toutes les violences et s'abstenir d'expliciter qui sont les auteurs, les véritables responsables et quels sont les mécanismes psycho-sociologiques de la violence masculine.

• **la perte de contrôle** : « les hommes violents sont incapables de se contrôler ». Cette théorie est facile à démonter : dans des situations où les hommes savent qu'ils peuvent être sanctionnés (en entreprise, face à la police, etc.), ils sont tout à fait capables de se maîtriser.

• **la souffrance** : les hommes violents seraient des hommes qui auraient souffert de traumatismes infantiles⁴⁸. C'est une théorie qui ne justifie en rien la quantité d'hommes violents envers des femmes, et qui ne dit pas pourquoi les femmes, qui *a priori* n'ont pas subi moins de traumatismes infantiles que les hommes, ne sont pas plus violentes. C'est aussi « une méthode bien connue en matière de violence conjugale : utiliser tous les arguments possibles pour manipuler l'autre – notamment en jouant sur ses sentiments – et faire oublier sa propre responsabilité »⁴⁹.

Ces théories sont confortées par les interprétations masculinistes des données de l'*Enquête sociale générale* de 1999 de Statistique Canada, reprises dans la publication de l'Institut de la statistique du Québec, *La violence conjugale envers les hommes et les femmes au Québec et au Canada*, 1999⁵⁰. Ces données présentent la prévalence sur cinq ans de plusieurs énoncés tels que « a été victime d'au moins un acte d'agression ». Autrement dit, cette prévalence mesure le nombre de personnes qui, dans la population canadienne et québécoise, ont au moins une fois été l'objet d'un acte de violence de la part de

47 Louise Brossard, « Le discours masculiniste sur les violences faites aux femmes : une entreprise de banalisation de la domination masculine », in *Le mouvement masculiniste au Québec*, déjà cité, p. 96.

48 *Idem*, p.100-101.

49 *Idem*, p.101.

50 Institut de la statistique du Québec. *La violence conjugale envers les hommes et les femmes au Québec et au Canada*, 1999, [recherche et rédaction : Denis Laroche], Québec, l'Institut, 2003.

• Parce que la forme de l'enseignement défavoriserait les garçons : ils auraient particulièrement besoin de se défouler, et devraient faire plus de sport que les filles. Des expériences d'activités sportives pour garçons seulement ont été menées au secondaire. Elles reposent sur une conception essentialiste qui suppose un trop plein d'énergie, chez les garçons, qui doit être dépensé pour améliorer les résultats scolaires. Ces conceptions font aussi que l'indiscipline est en général mieux tolérée par les enseignantEs chez les garçons que chez les filles. Selon les directions d'école, les effets de ces mesures ne seraient pas palpables sur le plan des résultats scolaires⁴¹.

• Parce que les garçons, à l'adolescence, seraient perturbés par leurs hormones, la présence des filles dans la même classe les exciterait sexuellement et les rendrait incapables de se concentrer. C'est une rengaine bien connue, qui veut faire porter aux femmes la responsabilité du regard sexualisé que les hommes ont sur elles, et qui a pour finalité de restreindre la liberté des femmes. Les différentes études sur la sexualité menées en sociologie et en anthropologie montrent que la sexualité prend des formes très variées selon les populations. Ce n'est pas un fait « naturel » mais un fait social⁴². Or, les hommes parlent de sexe et apprennent à avoir un regard hétérosexuel masculin entre eux, la plupart du temps. La responsabilité des désirs masculins est donc à chercher là où ils sont produits, dans la classe des hommes, en non-mixité justement.

Plusieurs études ont été menées comparant les résultats des garçons dans les écoles mixtes et non-mixtes. Jean-Claude St-Amant, qui a mené plusieurs recherches sur le sujet, note que « Le recours à la non-mixité en classe constitue pour les personnels scolaires la mesure jugée la plus efficace pour les garçons. Elle se retrouve dans 37% des cas, avec une fréquence plus élevée au primaire (40% contre 34%). La ségrégation se fait soit par matière, soit par cycle ou par niveau.

Ce type d'intervention s'inspire principalement du discours sur les dysfonctionnements de l'école où la responsabilité incombe d'abord au système scolaire. Le rapport du Groupe de réflexion sur l'éducation des garçons indique de façon paradoxale que "majoritairement, [les directions d'écoles] n'ont remarqué aucun changement significatif au niveau des résultats académiques."⁴³

41 *Rapport de recherche*. S.I., Groupe de réflexion sur l'éducation des garçons, 2003, p.37.

42 Jonathan Ned Katz, *L'invention de l'hétérosexualité*, Epel, Les grands classiques de l'érotologie moderne, 2001.

43 *Rapport de recherche*, déjà cité, p.36.

Cette absence d'impact positif concorde tout à fait avec les résultats de recherche sur la ségrégation par sexe chez les garçons⁴⁴. »⁴⁵ Selon de nombreuses études, les personnes qui « décrochent » à l'école sont principalement issues de milieux populaires, mais ça, les masculinistes n'en parlent pas...



44 P. Bouchard et J. C. St-Amant, « La non-mixité à l'école : quels enjeux ? », *Options CSQ* no 22, pp. 179-191, 2003.

45 Jean-Claude St-Amant, « L'école québécoise et les garçons : l'apprentissage de la domination », <http://sisyphe.org/spip.php?article1320> vu le 17 juin 2009.

Négation des violences faites par les hommes

Thème *Les hommes violents*

Lieu commun Les associations féministes ont volontairement exagéré le nombre d'hommes violents pour obtenir des subventions du gouvernement québécois.

Citation « Rares sont les hommes au Québec qui ne se sont pas fait un jour ou l'autre lancer à la figure par des militantes ou des sympathisantes féministes que 300 000 femmes étaient victimes de violence conjugale chaque année au Québec. [Mais] les agresseurs se recrutent tout aussi bien chez les hommes que chez les femmes et la violence entre conjoints est bilatérale dans une proportion dépassant le plus souvent 50 % des cas. [...] ces chiffres [...] ont bel et bien été délibérément "fabriqués" de toute pièce en vue de créer un climat de psychose victimaire au sein de la population féminine du Québec, probablement dans le but général de la rallier aux stéréotypes sexistes propagés par certaines militantes féministes [...] »⁴⁶

Le masculinisme n'est pas seulement une entreprise d'apitoiement sur la *crise* dont souffriraient les hommes, c'est aussi un vaste mouvement de dénégation de l'ampleur des violences masculines envers les femmes et les enfants. Cette propagande aux effets particulièrement dramatiques est permise par la caution scientifique de quelques psychologues masculinistes. Ils n'hésitent pas à inventer des théories sur-mesure pour protéger judiciairement les hommes violents, et contribuer à retarder la condamnation concrète et systématique des violences physiques et sexuelles qu'ils exercent à l'encontre des femmes et des enfants.

Noyer les responsabilités des hommes : la symétrie de la violence

La théorie de la symétrie de la violence, mobilisée notamment par le psychologue Yvon Dallaire, nie l'inégalité de l'exercice de la violence entre les femmes et les hommes. Elle suppose l'inexistence d'une violence structurelle des hommes envers les femmes, mais plutôt des personnes violentes, une situation qui n'aurait rien à voir avec le sexe.

46 Vu sur le site de l'après rupture, le 5 juin 2009, <http://lapresrupture.qc.ca/Le%20scandale%20des%20fausses%20statistiques.htm>